



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-16616-DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASPASSE POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.971**

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ZAC SEXTIUS MIRABEAU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ
(CRAC) ANNÉE 2010.**

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard GERACI à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à M. Victor TONIN, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, M. Henri MATAS à Mme Liliane PIERRON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Danièle BRUNET, M. Robert FOUQUET, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/09/11

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC SEXTIUS MIRABEAU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) ANNÉE 2010. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La “ SEMEPA ” a communiqué à la Ville, conformément aux dispositions de la convention de concession conclue pour la mise en œuvre de la ZAC “ Sextius Mirabeau ”, le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC), approuvé par ses Conseils d'Administration des 4 Mai 2011 et du 22 Juin 2011.

Le tableau, joint en annexe présente l'évolution de l'opération, par rapport au Compte Rendu Annuel à la Collectivité approuvé par délibération n° 2010.971 en date du 4 octobre 2010. Il convient de noter que l'équilibre, en dépenses et recettes, de l'opération s'établit à 157 089 561,00 € HT quasiment identique au précédent présenté au conseil municipal et qui s'élevait à 157 089 185,00 € HT.

En préambule, il est rappelé que le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC “ Sextius Mirabeau ” est décomposé en six opérations de manière à faire ressortir les comptes et les résultats propres à chacune des sous-opérations.

Il s'agit de :

- l'opération initiale : opération de la ZAC “ Sextius Mirabeau ” dans sa consistance antérieure à 2004,
- l'opération infrastructures primaires : travaux d'infrastructures primaires intégrés à la concession en 2004 et auparavant traités en mandat de la Ville par la “ SEMEPA ”,
- l'opération de construction de la Poste, intégrée à la concession en 2004,
- l'opération de la construction de l'Office du Tourisme, intégrée à la concession en 2009,
- l'opération de construction du Conservatoire de Musique, intégrée à la concession en 2009,

- l'opération d'aménagement des espaces libres en périphérie de l'îlot A, intégrée à la concession en 2009.

Evolution de l'opération de la ZAC " Sextius Mirabeau " :

1°) Evolution de l'opération initiale :

- les Recettes :

Le montant global des recettes reste inchangé à 96 073 560,00 € dont 86 115 375,00 € de recettes de cession de charges foncières qui sont entièrement réalisées au 31 Décembre 2010.

- les Dépenses :

Le montant global des dépenses est en légère augmentation à 81 941 684,00 € pour 81 840 000,00 € précédemment.

Cette augmentation de 101 684,00 € correspond principalement au coût des fouilles préventives qui nous ont été prescrites sur l'îlot F2 du Conservatoire de Musique.

2°) Evolution de l'opération d'infrastructures primaires :

- les Recettes :

Le montant global des participations de la Ville reste inchangé à 23 800 000,00 € ainsi que l'échéancier de versement.

- les Dépenses :

Le montant global des dépenses de l'opération reste inchangé à 31 150 999,00 € dont 1 359 000,00 € de frais financiers.

La réalisation de l'exercice s'élève à 176 311,00 €.

Les dépenses hors frais financiers restant à effectuer d'ici la fin de l'opération s'élèvent à 10 817 757,00 €.

3°) Evolution de l'opération de construction de La Poste :

Depuis le dernier CRAC le montant des dépenses de cette sous-opération a été définitivement arrêté à 5 775 000,00 €. Il est rappelé que c'est le résultat excédentaire dégagé par l'opération initiale qui permet de financer cette opération.

4°) Evolution de l'opération de construction de l'Office du Tourisme :

- les Recettes :

Le montant de la participation de la Ville reste inchangé à 10 140 000,00 € ainsi que son versement qui est toujours prévu en 2012.

- les Dépenses :

Le montant global des dépenses reste inchangé à 10 139 999,00 € dont 140 000,00 € de frais financiers.

La réalisation de l'exercice s'élève à 2 350 010,00 €.

5°) Evolution de l'opération de construction du Conservatoire de Musique :

- les Recettes :

Le montant de la participation de la Ville reste inchangé à 19 117 000,00 €.

Le versement était initialement prévu en une seule échéance en 2013, la Ville venant d'encaisser un acompte de 3 000 000,00 € sur la vente de l'Hôtel de Caumont, siège actuel du Conservatoire de Musique Municipal, et de manière à limiter les frais financiers de cette opération, la participation de la Ville sera versée en deux échéances comme suit :

- 3 000 000,00 € HT en 2011,

- 16 117 000,00 € HT en 2013.

- les Dépenses :

Le montant global des dépenses reste inchangé à 19 116 970,00 €.

La réalisation de l'exercice s'élève à 1 068 737,00 €.

6°) Evolution de l'opération d'aménagement des espaces libres en périphérie de l'îlot A :

- les Recettes :

Le montant de la participation de la Ville reste inchangé à 7 959 000,00 € et l'échéancier de versement n'est pas modifié par rapport au dernier CRAC.

- les Dépenses :

Le montant global des dépenses reste inchangé à 7 959 000,00 €.

La réalisation de l'exercice s'élève à 17 168,00 €.

7°) Synthèse des six sous-opérations – résultat de l'opération de la ZAC “ Sextius Mirabeau ” :

Le résultat de l'opération de la ZAC “ Sextius Mirabeau ” reste excédentaire de 1 005 813,00 € en baisse de 101 287,00 € par rapport au dernier CRAC. C'est l'excédent de l'opération initiale à hauteur de 14 131 876,00 €, qui permet :

- de couvrir le déficit de l'opération infrastructures primaires qui est de 7 350 999,00 € sans augmentation de la participation de la Ville,
- de prendre en charge la totalité de l'opération de construction de la nouvelle Poste et d'apporter gratuitement à la Ville le foncier et les études de permis de construire de l'Office du Tourisme,
- de dégager le résultat prévisionnel excédentaire à fin d'opération d'un montant de 1 005 813,00 €.

En dernier lieu, Il convient de noter que le montant de la participation à verser par la Ville à l'opération s'élève à 5 500 000,00 € HT soit 6 578 000,00 TTC.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) pour la ZAC “ Sextius Mirabeau ”.
- **DECIDER** le versement d'une participation de 6 578 000,00 € TTC à la “ SEMEPA ” pour l'année 2011, au titre de l'aménagement de la ZAC “ Sextius Mirabeau ”.
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur la ligne 908 20-238-1005 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2011.971 - ZAC SEXTIUS MIRABEAU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ
(CRAC) ANNÉE 2010.**

Présents et représentés	: 46
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Odile BONTHOUX, M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

